

Histoire de l'école secondaire au Québec

Au Québec, l'école secondaire (de la 1^{re} à la 5^e secondaire, soit de 12 à 17 ans environ) constitue le premier cycle du secondaire, suivi soit par le cégep (collège d'enseignement général et professionnel), soit par l'entrée sur le marché du travail. L'histoire de cette institution est indissociable de la Révolution tranquille des années 1960, qui a transformé un système éclaté et largement confessionnel en un système public unifié autour de l'école « polyvalente ».

Quelques repères bibliographiques (APA 7)

Synthèses historiques et institutionnelles

- Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec. (1963-1966). *Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec* (5 vol.). Québec : Éditeur officiel. [Rapport Parent – document fondateur de la réforme des années 1960]
- Corbo, C. (2002). *L'éducation pour tous : une anthologie du Rapport Parent*. Montréal : Presses de l'Université de Montréal. Présentation commentée des principales recommandations du Rapport Parent.
- Dufour, A. (1997). *Histoire de l'éducation au Québec*. Montréal : Boréal. Synthèse accessible couvrant l'ensemble de l'histoire éducative québécoise.
- Charland, J.-P. (2005). *Histoire de l'éducation au Québec : de l'ombre du clocher à l'économie du savoir*. Saint-Laurent : ERPI. Ouvrage de référence sur la transition du système confessionnel au système public.

Révolution tranquille et réforme scolaire

- Rocher, G. (2004). Un bilan du Rapport Parent : vers la démocratisation. *Bulletin d'histoire politique*, 12(2), 117-128. Analyse rétrospective par l'un des membres de la Commission Parent.
- Lessard, C., & Tardif, M. (1996). *La profession enseignante au Québec, 1945-1990 : histoire, structures, système*. Montréal : Presses de l'Université de Montréal. Sur la transformation du corps enseignant.
- Linteau, P.-A., Durocher, R., Robert, J.-C., & Ricard, F. (1989). *Histoire du Québec contemporain, tome II : Le Québec depuis 1930*. Montréal : Boréal. Chapitre sur l'éducation dans le contexte de la Révolution tranquille.

École polyvalente et évolutions récentes

- Conseil supérieur de l'éducation. (2016). *Remettre le cap sur l'équité : rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2014-2016*. Québec : CSE. État des lieux des inégalités dans le système scolaire québécois.
- Tondreau, J., & Robert, M. (2011). *L'école québécoise : débats, enjeux et pratiques sociales*. Anjou : CEC. Analyse sociologique des débats contemporains sur l'école québécoise.

- Proulx, J.-P. (2009). *Le système éducatif du Québec : de la maternelle à l'université*. Montréal : Chenelière Éducation. Description détaillée des structures actuelles.

Syndicalisme enseignant et acteurs

- Dionne, B. (1991). *Le syndicalisme au Québec*. Montréal : Boréal. Chapitre sur l'évolution de la CEQ/CSQ et son rôle dans les réformes éducatives.
- Mellouki, M., & Melançon, F. (1995). *Le corps enseignant du Québec de 1845 à 1992 : formation et développement*. Montréal : Logiques. Sur la professionnalisation du corps enseignant.

Caractéristiques historiques et politiques (vue d'ensemble)

- Intentions étatiques

- Avant 1960 : absence de ministère de l'Éducation, système éclaté entre le Département de l'Instruction publique et neuf ministères sectoriels, forte emprise de l'Église catholique sur l'enseignement, division confessionnelle (catholique/protestant) des commissions scolaires.
- Révolution tranquille (1960-1970) : création du ministère de l'Éducation (1964) sur recommandation du Rapport Parent ; objectif de démocratisation, d'accessibilité universelle et de modernisation ; laïcisation progressive de l'État.
- Depuis les années 1990 : réformes successives (Renouveau pédagogique 1997, laïcisation des écoles publiques 2000, centres de services scolaires 2020), oscillant entre renforcement de l'équité et préoccupations pour la « réussite » mesurable.

- Besoins sociaux et demandes

- Avant 1960 : demande limitée d'instruction prolongée dans les milieux populaires francophones, mais forte demande latente révélée par les statistiques catastrophiques de scolarisation (13 % seulement des francophones terminent leur 11^e année en 1960).
- Années 1960-1980 : explosion de la demande avec la gratuité et l'obligation scolaire ; aspiration à l'égalité des chances, notamment pour les francophones par rapport aux anglophones et pour les régions par rapport à Montréal.
- Période contemporaine : inquiétudes sur le décrochage scolaire (26 % sans diplôme), stratégies de distinction via le privé subventionné, tensions entre école publique « inclusive » et demande d'excellence/sélection.

- Corps enseignants

- Avant 1960 : corps enseignant largement composé de religieux (28 % en 1959-60) et d'institutrices peu formées ; conditions salariales et de travail précaires, particulièrement en milieu rural.
- Construction syndicale : de la Corporation des instituteurs catholiques (CIC, 1946) à la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ, 1972), puis Centrale des syndicats du Québec (CSQ, 2000) ; combats pour la parité salariale, la sécurité d'emploi, et la reconnaissance professionnelle.
- Universitarisation de la formation : fin des écoles normales, formation des maîtres transférée aux universités (1969) ; tensions récurrentes sur la charge de travail, l'hétérogénéité des classes et l'autonomie professionnelle.

- Organisations territoriales

- Compétence provinciale exclusive en éducation (Constitution canadienne) ; le gouvernement du Québec est le seul maître de son système scolaire.
- Commissions scolaires confessionnelles (catholiques/protestantes) jusqu'en 1998, puis linguistiques (francophones/anglophones) ; transformation en « centres de services scolaires » en 2020 avec abolition des élections scolaires.
- Enjeu régional majeur : création des commissions scolaires régionales (1965) et des polyvalentes pour assurer l'accès en région ; aujourd'hui, tensions entre maintien des petites écoles rurales et rationalisation.

Tableau synthétique : Québec (école secondaire)

Période / configuration	Intentions institutionnelles et politiques	Besoins / demandes des populations	Positions des corps enseignants	Rôle et intérêts des organisations territoriales
Avant 1960 : système éclaté sous emprise cléricale	Absence de ministère de l'Éducation ; système divisé entre Département de l'Instruction publique et neuf ministères sectoriels ; l'Église catholique contrôle largement l'enseignement francophone ; division confessionnelle des commissions scolaires ; enseignement secondaire éclaté (collèges classiques privés pour l'élite, écoles techniques, écoles de métiers, etc.).	Faible demande explicite d'instruction prolongée dans les milieux populaires ; forte inégalité d'accès entre francophones (4 % à l'université) et anglophones (11 %) ; le collège classique reste réservé à une élite masculine destinée aux professions libérales ou à la prêtrise.	Corps enseignant largement composé de religieux (28 % en 1959-60) ; institutrices rurales très mal payées et peu formées ; création de la Corporation des instituteurs catholiques (CIC, 1946) sous tutelle cléricale ; début de syndicalisation (Laure Gaudreault, 1936).	1 714 commissions scolaires divisées selon la confession ; forte autonomie locale mais grande disparité de ressources ; l'Église constitue le principal pouvoir organisateur ; les municipalités ont peu de prise sur l'organisation scolaire.
Révolution tranquille et Rapport Parent (1960-1970)	Commission Parent (1961-1966) : 500 recommandations pour démocratiser l'éducation ; création du ministère de l'Éducation (1964) ; école obligatoire et gratuite jusqu'à 15 ans ; unification du secondaire en 5 ans dans des « polyvalentes » ; création des cégeps (1967) et de l'Université du Québec (1968) ; laïcisation progressive.	Explosion de la demande de scolarisation avec la gratuité et l'obligation ; aspiration forte à l'égalité des chances, à la mobilité sociale et à la modernisation ; les familles populaires et de classe moyenne adhèrent massivement au projet de l'école pour tous.	Sécularisation rapide du corps enseignant (départ des religieux) ; Bill 25 (1967) : première grève, parité salariale, centralisation des négociations ; la CIC devient CEQ (1967) ; formation transférée aux universités (1969) ; professionnalisation et radicalisation syndicale.	Création des commissions scolaires régionales (1965) pour couvrir le territoire ; construction massive de polyvalentes avec transport par autobus scolaire ; enjeu d'accessibilité régionale ; les commissions scolaires restent confessionnelles mais perdent en autonomie face au ministère.

Période / configuration	Intentions institutionnelles et politiques	Besoins / demandes des populations	Positions des corps enseignants	Rôle et intérêts des organisations territoriales
Consolidation et tensions (1970-1990)	Affrontements syndicaux majeurs (Front commun 1972, grèves illégales 1976, loi 111 en 1983) ; restrictions budgétaires ; débats sur la qualité de l'éducation et le « péril jaune » des autobus ; maintien des structures confessionnelles malgré les critiques ; le privé subventionné se développe.	Hausse continue de la scolarisation ; émergence du décrochage scolaire comme problème social ; les familles de classe moyenne commencent à se tourner vers le privé subventionné pour éviter les grandes polyvalentes perçues comme « usines à élèves ».	Radicalisation syndicale (CEQ publie « L'école au service de la classe dominante », 1972) ; affrontements durs avec le gouvernement ; loi 111 (1983) impose des sanctions sévères ; malaise enseignant face aux grandes polyvalentes hétérogènes et à la charge de travail.	Commissions scolaires confessionnelles maintenues ; début des débats sur la déconfessionnalisation ; tensions entre Montréal (diversité ethnoculturelle) et régions ; fermetures d'écoles rurales liées à la dénatalité ; l'autobus scolaire structure la géographie scolaire.
Réformes contemporaines (1990 à nos jours)	États généraux de l'éducation (1995-96) ; Renouveau pédagogique (1997) axé sur les compétences ; laïcisation des écoles publiques (2000) et commissions scolaires linguistiques (1998) ; centres de services scolaires (2020) ; abolition des élections scolaires ; objectif de 85 % de diplomation.	Préoccupations sur le décrochage (26 % sans diplôme, jusqu'à 59 % dans certains quartiers défavorisés) ; stratégies de distinction via le privé (20 % des élèves du secondaire) ; attentes d'excellence et d'accompagnement personnalisé ; inquiétudes sur les inégalités territoriales et sociales.	Scission syndicale (création de la FAE en 2006) ; mobilisations récurrentes sur les conditions de travail, les ratios élèves/enseignant et les services aux élèves HDAA ; Front commun 2023 ; débats sur la formation initiale et continue ; malaise face à la lourdeur de la tâche.	Commissions scolaires devenues « centres de services » (2020) avec gouvernance modifiée ; maintien de la dualité public/privé subventionné ; enjeux de fermetures d'écoles rurales vs construction en banlieue ; débat sur le financement du privé et l'équité territoriale.

En filigrane, le Québec se distingue de la France par l'absence historique d'un projet centralisé de « collège unique » : la réforme Parent a créé une école secondaire unifiée (la polyvalente) dès 1968, mais sans le même débat idéologique sur l'« école unique » que dans l'Hexagone. L'enjeu québécois porte davantage sur la coexistence public/privé subventionné, sur l'accessibilité régionale, et sur le décrochage scolaire, plutôt que sur l'unification d'un établissement intermédiaire entre primaire et lycée.

Références et ressources en ligne

1. https://fr.wikipedia.org/wiki/Commission_Parent
2. https://fr.wikipedia.org/wiki/Histoire_de_l'éducation_au_Québec
3. <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/la-commission-royale-d-enquete-sur-l-enseignement-dans-la-province-de-quebec-commission-parent>
4. <https://actualites.uqam.ca/2013/le-rapport-parent-un-document-fondateur/>
5. <https://www.histoirecanada.ca/consulter/canada-francais/la-revolution-de-l-education-au-quebec>
6. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1276283/education-quebec-commission-parent-histoire-archives>

7. <https://www.lapresse.ca/actualites/education/2021-04-24/il-y-a-60-ans-le-rapport-parent/la-revolution-de-l-education-pour-tous.php>
8. <https://www.ledevoir.com/actualites/le-devoir-de/821614/democratisation-inachevee-systeme-educatif-quebecois>
9. <https://www.lacsq.org/csqa/historique/>
10. <https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/guides/fr/l-histoire-de-l-education-au-quebec-les-grands-textes-politiques-et-legislatifs/143-les-reformes-des-annees-1960>
11. <https://www.cairn.info/revue-histoire-monde-et-cultures-religieuses-2014-4-page-55.htm>
12. <https://ici.radio-canada.ca/ohdio/premiere/emissions/aujourd-hui-l-histoire/segments/entrevue/459739/ecoles-polyvalentes-education-secondaire-revolution-tranquille>

Fonctionnement du système d'orientation au Québec

Complément au document « Histoire de l'école secondaire au Québec »

Cette section complète le document existant sur l'histoire de l'école secondaire au Québec en détaillant les procédures concrètes d'orientation scolaire. La spécificité québécoise tient à **l'interposition du cégep** entre l'école secondaire et l'université, à **l'orientation tardive (17 ans)**, au **rôle important des conseillers en orientation**, et aux **tensions persistantes entre secteur public et privé subventionné** qui structurent les choix familiaux et les trajectoires scolaires.

1. Moment et contexte de la décision d'orientation

1.1. Âge et niveau scolaire

L'orientation vers les études post-secondaires intervient à la **fin de la 5e secondaire** (dernière année du secondaire), à l'âge de **17-18 ans environ**. Cet âge est parmi les plus tardifs en Amérique du Nord et en Europe (plus tardif que la France à 15 ans, que les Pays-Bas et l'Allemagne à 10-12 ans, que l'Italie à 14 ans, similaire à la Finlande à 16 ans).

Cette orientation tardive reflète l'objectif de la Révolution tranquille de permettre une scolarité secondaire complète et commune pour tous. Cependant, contrairement à la Finlande, il existe une différenciation progressive au secondaire avec des options, des niveaux de cours différents, et des filières spécialisées (sports-études, arts, etc.).

1.2. Les voies post-secondaires

À la fin de la 5e secondaire, l'élève peut choisir entre plusieurs voies :

1. **Cégep général** (2 ans, 17-19 ans) : voie préparant aux études universitaires. Offre une formation générale et disciplinaire. Débouche sur un DEC (Diplôme d'études collégiales) permettant l'accès à l'université. Environ 55-60% des élèves.
2. **Cégep technique** (3 ans, 17-20 ans) : voie de formation appliquée menant à un métier ou à une poursuite d'études universitaires. Débouche sur un DEC technique avec compétences professionnelles reconnues. Secteurs variés : technologie de l'information, génie, santé, administration, etc. Environ 35-40% des élèves.
3. **Formation professionnelle (FP)** : alternative au cégep, formation courte (1-3 ans) menant directement à l'emploi avec un DEP (Diplôme d'études professionnelles). Environ 10-15% des élèves. Secteurs : construction, mécanique, service à la personne, métiers du commerce, etc.
4. **Marché du travail** : possible dès 16 ans, mais fortement déconseillé au Québec. Obligation scolaire jusqu'à 16 ans, mais pression sociale pour poursuivre jusqu'au cégep.

Nota bene : La structure québécoise avec cégep interposé est unique en Amérique du Nord. Cela crée un palier post-secondaire non universitaire, différent des structures française (lycée directement à l'université), états-unienne (université dès après le high school), ou allemande (apprentissage dual).

1.3. Structure du calendrier scolaire et orientation

L'orientation vers le cégep s'étend sur plusieurs mois :

- **Septembre-novembre (4e secondaire) :** première information sur les programmes cégep ; visites virtuelles ou en personne des cégeps
- **Décembre-février (4e secondaire) :** intensification de l'information ; portes ouvertes des cégeps ; discussions avec conseillers en orientation
- **Mars-avril (4e secondaire) :** période de choix active ; candidatures en ligne via Admission Collégiale
- **Avril-mai (4e secondaire) :** résultats d'admission ; confirmations des choix
- **Juin-juillet (avant le cégep) :** inscription administrative et préparation

2. Acteurs et procédure décisionnelle

2.1. Qui décide formellement ?

La procédure d'orientation au Québec est décentralisée et relativement flexible :

- **L'élève et ses parents/tuteurs :** formulent le choix final du programme cégep. Les élèves âgés de 17-18 ans ont généralement une autonomie importante, bien que les parents jouent un rôle consultatif significatif.
- **Le conseiller en orientation :** figure centrale dans le système québécois. Présent dans chaque école secondaire (généralement au moins un par établissement, parfois partagé entre écoles). Rôle étendu :
 - Accompagnement individuel dès la 4e secondaire
 - Entretiens exploratoires sur les intérêts et aptitudes
 - Information sur les programmes cégep disponibles
 - Aide à la réflexion sur les parcours professionnels
 - Conseils sur les passerelles et possibilités d'études
 - Suivi des élèves en difficulté d'orientation
 - Liaison avec les cégeps et le marché du travail

Les conseillers en orientation au Québec sont des **professionnels titulaires d'un diplôme universitaire** (baccalauréat ou maîtrise en orientation), membres de l'Ordre des psychoéducateurs et psychologues du Québec (OPPQ). Leur présence est variable selon les ressources de l'établissement.

- **Les enseignants :** fournissent des informations sur les aptitudes et progrès académiques de l'élève, mais sans formulation officielle d'un « avis d'orientation » comme en France.
- **Les établissements d'accueil (cégeps) :** reçoivent les candidatures et décident des admissions selon critères objectifs (voir section 3 ci-dessous).
- **Admission Collégiale :** service centralisé qui gère les candidatures et le processus d'admission aux cégeps du Québec (cégeps publics et quelques cégeps privés).
Plateforme en ligne unifiant le processus.

2.2. Le rôle des conseillers en orientation

Les conseillers en orientation québécois jouissent d'un **prestige professionnel élevé** et d'une **légitimité institutionnelle** comparable aux guidance counsellors finlandais. Leur formation est universitaire (minimum baccalauréat, souvent maîtrise), et leur travail est valorisé par le système.

Activités concrètes :

- Tenue de **dossiers d'orientation** suivant chaque élève de la 4e à la 5e secondaire

- Entretiens individuels d'**exploration des intérêts professionnels** utilisant parfois des **tests d'intérêts professionnels** (ex. : Inventaire d'intérêts professionnels, tests de personnalité)
- **Ateliers collectifs** sur les choix d'études et les parcours
- **Coordination avec les cégeps** : échange d'informations sur les élèves et les programmes
- **Soutien aux élèves en difficulté d'orientation** : identification et orientation vers ressources de soutien
- **Liaisons avec les milieux du travail** : information sur les perspectives d'emploi

Disparité régionale importante : à Montréal et dans les grandes villes, les services d'orientation sont généralement mieux dotés. En régions rurales, les conseillers peuvent être à temps partiel ou partagés entre plusieurs écoles, réduisant leur disponibilité.

2.3. Calendrier d'orientation détaillé

- **Septembre-octobre (4e secondaire)** : première présentation des programmes cégep et des processus d'admission
- **Novembre-décembre (4e secondaire)** : portes ouvertes des cégeps ; visites d'établissements ; premiers entretiens avec conseillers
- **Janvier-février (4e secondaire)** : intensification des entretiens individuels et explorations d'intérêts
- **Mars (4e secondaire)** : début de la période de dépôt de candidatures (généralement du 1er au 31 mars)
- **Avril-mai (4e secondaire)** : réception des résultats d'admission ; confirmations des choix
- **Juin (fin 4e secondaire/début 5e secondaire)** : inscription administrative au cégep choisi
- **Juillet-août** : information complémentaire et préparation de la rentrée cégep

3. Base de la décision

3.1. Critères d'admission au cégep

L'accès au **cégep** est théoriquement ouvert à tous les élèves ayant obtenu le **Diplôme d'études secondaires (DES)** ou détenant un dossier scolaire acceptable. En pratique, les critères d'admission varient selon les programmes et les établissements :

- **Notes moyennes et profil scolaire** : critère principal, particulièrement pour les programmes contingentés (places limitées). Les cégeps consultent :
 - Les notes en matières clés (français, mathématiques, anglais, sciences)
 - Le niveau de cours suivi (régulier vs enrichi)
 - La moyenne générale du 2e et 3e cycle du secondaire
- **Dossier académique complet** : certains cégeps examinent le dossier entier (comportement, assiduité) au-delà des seules notes.
- **Tests ou entretiens supplémentaires** : rares au Québec, mais certains cégeps ou programmes spécialisés (arts, sciences de la santé) peuvent organiser :
 - Tests d'aptitude pour programmes contingentés
 - Entretiens pour programmes spécialisés
 - Portfolios pour programmes d'arts
- **Pas de test standardisé national** : contrairement aux Pays-Bas (test Cito) ou à certains Länder allemands, il n'existe pas de test national d'orientation au Québec. Les cégeps se basent sur le dossier scolaire transmis par l'école secondaire.

3.2. Dossier académique et transmission d'information

Le dossier scolaire de l'élève est transmis automatiquement du secondaire vers le cégep choisi via un système informatisé (Admission Collégiale). Cela comprend :

- Relevé de notes (tous les cours de 4e et 5e secondaire)

- Niveau de cours (régulier, enrichi, ou adaptation scolaire)
- Commentaires des enseignants
- Informations sur les absences ou comportement si pertinent

3.3. Processus de sélection des cégeps

Les cégeps opèrent un système de **sélection en deux étapes** :

Étape 1 : Admissibilité

- Possession du DES ou statut équivalent
- Notes minimales dans certaines matières de base

Étape 2 : Sélection proprement dite

- Pour programmes non contingentés (places illimitées) : admission automatique si critères d'admissibilité rencontrés
- Pour programmes contingentés (places limitées) : classement des candidats par notes et sélection des meilleurs dossiers

3.4. Portail Admission Collégiale

Depuis 2015, le portail **Admission Collégiale** (anciennement Service régional d'admission du Montréal métropolitain - SRAM et équivalents régionaux) centralise :

- **Informations sur les programmes** : descriptions détaillées de tous les programmes cégep, critères d'admission, localisation
- **Système de candidatures unifié** : élèves soumettent leurs vœux (généralement 3-5 choix) via ce portail
- **Processus de sélection transparent** : résultats d'admission publiés en ligne
- **Calendrier unifié** : dates limites de dépôt et de réponse standardisées

Cette centralisation rend le système **transparent** et **équitable** comparé à d'autres provinces canadiennes ou à d'autres pays.

4. Mécanismes de flexibilité et passerelles

4.1. Flexibilité post-admission

Le système québécois prévoit une certaine flexibilité après admission :

- **Période de confirmation** : après les résultats d'admission, les élèves disposent généralement de 2-3 semaines pour confirmer leur choix de programme et cégep
- **Changement de choix** : jusqu'à une date limite (généralement fin mai/début juin), les élèves peuvent modifier leur choix de programme ou cégep s'ils changent d'avis
- **Pas de redoublement punitif** : bien qu'il existe un système d'évaluation au cégep, les élèves ne sont pas « redoublés » comme au secondaire. Ils peuvent reprendre des cours ou changer de programme.

4.2. Passerelles entre voies

Le système québécois encourage la **mobilité entre programmes** :

- **Cégep technique → Cégep général** : possible, mais requiert souvent une année supplémentaire de rattrapage académique (cours de mise à niveau en français, mathématiques)
- **Cégep général → Cégep technique** : rare mais possible. Un élève de cégep général peut changer pour un programme technique s'il le souhaite.
- **Formation professionnelle (FP) → Cégep** : possible mais rare. Les diplômés FP peuvent s'inscrire au cégep, mais doivent généralement suivre une année de mise à niveau (*mise à jour académique*) pour combler les lacunes.
- **Cégep → Université** : accès direct pour diplômés de cégep général. Diplômés de cégep technique doivent vérifier les conditions d'accès spécifiques à chaque programme universitaire (certains refusent les candidats n'ayant pas suivi le cégep général).

- **Cégep → Marché du travail** : possible, notamment pour cégep technique où le diplôme DEC technique est reconnu comme qualification professionnelle. Moins courant pour cégep général.

Réalité statistique : les passerelles entre voies sont peu utilisées (moins de 8% des élèves changent de voie après admission cégep). Le système demeure assez **déterministe** : choix initial au cégep tend à fixer la trajectoire ultérieure.

4.3. Double DEC

Une particularité québécoise : la possibilité de poursuivre simultanément ou successivement un **cégep général et un cégep technique** pour obtenir un **double DEC** (diplôme double). Rare (moins de 2% des élèves) mais possible, particulièrement chez les élèves très performants.

5. Transparence et recours

5.1. Information des familles

- **Portail Admission Collégiale** : plateforme centrale offrant information complète sur tous les programmes et cégeps, calendrier et procédures
- **Salon de l'éducation** : événements annuels (généralement en novembre-décembre et janvier) où cégeps et institutions post-secondaires présentent leurs programmes
- **Journées portes ouvertes (*Open House*)** : chaque cégep organise des visites pour futurs étudiants, généralement en novembre-décembre et janvier
- **Entretiens avec conseillers en orientation** : accès gratuit et confidentiel aux conseillers dans l'école secondaire
- **Guides et brochures** : guides d'orientation provincial et documentations des cégeps décrivant programmes, débouchés professionnels, conditions d'admission

5.2. Voies de recours

Le système québécois dispose de **recours formalisés mais limités** :

- **Demande de révision du dossier** : si l'élève ou les parents pensent qu'il y a erreur dans l'évaluation, demande de révision peut être adressée au cégep (rare et peu couronné de succès)
- **Recours auprès du ombudsman** : certains cégeps ont un bureau du protecteur de l'étudiant (*ombudsman*) pour traiter les litiges
- **Appel auprès de la direction** : les familles peuvent demander révision d'une décision de refus d'admission, mais c'est un processus informel et rarement efficace
- **Réappel d'admission** : un élève refusé peut réappliquer l'année suivante s'il améliore son dossier ou s'il s'inscrit à une autre voie (ex. : FP ou cégep moins contingentée)

Important : contrairement à la France (commission d'appel structurée), l'Québec n'a pas de processus d'appel officialisé. Les recours restent largement informels, ce qui crée une asymétrie : familles instruites naviguent mieux les recours informels que familles populaires.

6. Dimension régionale et public/privé

6.1. Variations régionales

Contrairement à certains pays (Allemagne avec 16 Länder, Suisse avec 26 cantons), le **Québec est centralisé** en matière de curriculum et d'orientation :

- Curriculum provincial unifié
- Critères d'admission aux cégeps standardisés par Admission Collégiale
- Portail d'admission centralisé
- Système de notation identique

Cependant, des **inégalités de facto** émergent :

- **Montréal et grandes villes** : offre riche en cégeps publics et privés avec une variété de programmes, particulièrement dans secteurs demandés (arts, commerce, sciences)

- **Régions éloignées (Outaouais, Laurentides, Gaspésie) :** offre plus limitée ; élèves doivent souvent se déplacer ou quitter leur région pour accéder à programmes spécialisés
- **Inégalités de mobilité :** élèves de régions rurales/éloignées doivent se déplacer, créant barrières financières et sociales implicites. Certains choisissent formation professionnelle locale plutôt que cégep à distance.

6.2. Tension public/privé subventionné

Disparité majeure au Québec : coexistence **secteur public** (gratuit) et **secteur privé subventionné** (frais modestes, environ 3 000-4 000 \$/an).

- **Cégeps publics :** gratuits, accueillent environ 80% des étudiants. Plus accessibles aux élèves de milieux modestes.
- **Cégeps privés subventionnés :** 60% subventionnés par l'État, frais mineurs. Accueillent environ 20% des étudiants. Souvent perçus comme plus sélectifs (notes minimales plus élevées) ou prestigieux (Collèges Jean-de-Brébeuf, Stanislas, Saint-Laurent).

Cette dualité **crée une hiérarchie informelle** : familles aisées orientent enfants vers cégeps privés perçus comme plus prestigieux. Enfants de milieux populaires restent dans cégeps publics. Cela reproduit et renforce les inégalités sociales.

7. Tableau comparatif : orientation au Québec, France, Finlande, Allemagne

Dimension	Québec	France	Finlande	Allemagne
Âge orientation	17 ans (fin 5e secondaire)	15 ans (fin 3e collège)	16 ans (fin peruskoulu)	10-12 ans (fin primaire)
Test national	Non (dossier scolaire)	Non (DNB peu décisif)	Non (rejette tests)	Non (variables par Land)
Qui décide	Élève + parents	Conseil de classe	Élève (autonome)	Variable (Land)
Critères princ.	Notes + dossier scolaire	Notes + jugement	Notes GPA	Notes + avis
Avis structuré	Non (info conseil)	Oui (fiche conseil)	Non (informal)	Variable (recommandation)
Conseiller orient.	Conseiller en orientation	Psychologue EN externe	Counsellor prestigieux	Variable (Land)
Flexibilité	Moyenne (changements modérés)	Faible (appel limité)	Élevée (passerelles)	Moyenne (années orient.)
Transparence	Élevée (Admission Collégiale)	Opaque (critères flous)	Très élevée (Studyinfo)	Variable selon Land
Interposition post-sec.	Oui (cégep)	Non (lycée → université)	Non (lukio → université)	Non (Gymnasium → université)
Public/Privé distinction	Oui (public gratuit vs privé subv.)	Oui (public vs privé)	Non (centralisé)	Minimal (public dominant)

8. Inégalités et biais du système d'orientation québécois

8.1. Biais documentés

Plusieurs études (ministère de l'Éducation, Conseil supérieur de l'éducation) ont documenté des biais significatifs :

- **Capital culturel parental :** enfants de parents diplômés orientés davantage vers cégep général (voie universitaire), enfants de parents sans formation post-secondaire davantage vers FP ou cégep technique, même à résultats scolaires comparables

- **Classe sociale et quartier de résidence** : élèves de quartiers aisés concentrés dans cégeps privés ou cégeps publics prestigieux (Montréal). Élèves de quartiers populaires dans cégeps moins demandés ou en FP.
- **Origine immigrée et langue maternelle** : enfants allophones (langue maternelle autre que français/anglais) légèrement sous-représentés en cégep général ; surreprésentés en FP. Cependant, ce biais s'atténue chez élèves avec scolarité complète au Québec.
- **Genre** : les filles surreprésentées au cégep général (et en université) ; les garçons davantage en cégep technique et FP. Choix de programmes très genrés (ex. : construction 98% garçons, soins infirmiers 85% filles).
- **Disparités régionales** : dans régions rurales/éloignées, plus d'orientation vers FP (offre locale) plutôt que cégep (requiert déplacement).

8.2. Débats politiques actuels

Le système d'orientation québécois fait l'objet de tensions récurrentes :

- **Décrochage scolaire** : 26% sans diplôme secondaire, taux élevé. Orientation précoce vers FP souvent perçue comme solution mais peut aussi être symptôme d'inégalités antérieures.
- **Revalorisation de la FP** : efforts gouvernementaux pour revaloriser formation professionnelle (pénurie de travailleurs qualifiés). Campagnes de promotion (*Choisir FP*). Mais stigmatisme social persiste : FP vue comme voie de « relégation » pour élèves en difficulté.
- **Inégalités public/privé** : syndicats et organisations d'éducation (CSQ, FAE) dénoncent que secteur privé subventionné reproduit inégalités sociales. Débats périodiques sur abolition ou réforme du financement des cégeps privés.
- **Qualité des services d'orientation** : ressources inégales selon écoles et régions. En région, conseillers à temps partiel, surcharge de travail. Débats sur pertinence de généraliser services d'orientation de meilleure qualité.

8.3. Stratégies familiales et school choice

Contrairement à systèmes plus fermés (France, Allemagne), le Québec permet une certaine **liberté de choix** qui produit des stratégies familiales :

- **Choix de quartier/municipalité** : familles aisées s'installent près de cégeps privés prestigieux ou d'écoles secondaires réputées
- **Inscription en école privée secondaire** : 20% des élèves secondaires au Québec. Stratégie de distinction pour accès aux cégeps prestigieux.
- **Double DEC** : rareté mais aspiration chez élites académiques ; renforce distinction.
- **Programmes spécialisés** : programmes enrichis (sports-études, arts, international) souvent surreprésentés par enfants de parents instruits/aisés.

9. Spécificités du modèle québécois d'orientation

Le système d'orientation québécois se caractérise par plusieurs traits singuliers :

1. **Orientation tardive (17 ans)** : parmi les plus tardives en Amérique du Nord, maximisant théoriquement les chances d'égalité. Mais choix initial tend à fixer trajectoire.
2. **Rôle central du conseiller en orientation** : contrairement à France (CIO externes, marginalisés) ou Allemagne (variables par Land), conseillers québécois jouissent de prestige professionnel et légitimité institutionnelle.
3. **Absence de test national** : rejet de tests standardisés, fondé sur confiance envers jugement professionnel des écoles. Mais cela peut masquer biais locaux.
4. **Interposition du cégep** : structure unique en Amérique du Nord, crée palier post-secondaire non universitaire. Offre flexibilité mais aussi risque de retard aux études.

5. **Centralisation administrative (Admission Collégiale)** : système transparent et équitable, mais limite autonomie des cégeps dans sélection.
6. **Dualité public/privé structurante** : contrairement à systèmes centralisés (France, Finlande), secteur privé subventionné au Québec crée hiérarchie informelle et reproduit inégalités.
7. **Recours informels, pas d'appel formel** : asymétrie : familles instruites naviguent mieux système informel que familles populaires.

10. Comparaison avec le système français d'orientation

Aspect	Québec (5e secondaire → cégep)	France (3e collège → lycée)
Unification	Secondaire unifié (polyvalentes)	Collège unique
Âge orientation	17 ans	15 ans
Avis d'orientation	Non (info du conseil)	Oui (fiche du conseil)
Liberté parentale	Élevée	Limitée (appel possible)
Système public/privé	Dualité avec privé subventionné (20%)	Privé sous contrat minoritaire (~20%)
Interposition post-sec.	Oui (cégep)	Non (lycée → université)
Test national	Non	Non (DNB peu décisif)
Conseiller orientation	Présent dans écoles	Psychologue EN externe (CIO)
Transparence	Élevée (Admission Collégiale centralisée)	Opaque (critères conseil flous)
Recours formels	Informels	Commission d'appel structurée
Inégalités persistantes	Reproduites par public/privé et capital culturel	Reproduites par options, secteur privé, éducation prioritaire
Décrochage/orientation vers FP	26% sans diplôme secondaire	Plus faible en France (~10% sans diplôme) ; filière pro moins utilisée

11. Spécificités du modèle québécois comparé à la France

Le système québécois se singularise de la France par plusieurs traits importants :

1. **Interposition du cégep** : crée un palier post-secondaire absent en France, allongeant le parcours étudiant et offrant flexibilité (passage FP → cégep possible) mais aussi risque de retards.
2. **Orientation plus tardive** : 17 ans au Québec vs 15 ans en France. Permet plus de maturation des choix mais peut aussi reporter les décisions difficiles.
3. **Rôle des conseillers en orientation** : présence intégrée dans écoles au Québec vs conseillers externes (CIO) en France. Québec : meilleur accès, continuité de suivi. France : risque de marginalisation du conseil.
4. **Absence de processus d'appel formel** : Québec : recours informels (asymétrie). France : commission d'appel structurée (plus équitable formellement).
5. **Dualité public/privé plus marquée** : au Québec, privé subventionné à ~20% et perçu comme plus prestigieux. En France, privé aussi ~20% mais moins systématiquement perçu comme voie de distinction.
6. **Pas de débat idéologique sur "l'unité"** : France débat le « collège unique » comme symbole républicain. Québec : polyvalentes comme fait administratif, moins de charge symbolique.

7. **Orientation moins structurée formellement** : France : conseil de classe formule avis quasi-décisif. Québec : info et conseil plutôt qu'avis contraignant.

12. Conclusion : un système transparent mais inégal

Le système d'orientation québécois reflète les tensions caractéristiques de la province :

- **Entre centralisation administrative (Admission Collégiale) et dualité public/privé**, générant hiérarchies informelles malgré intentions égalitaires
- **Entre orientation tardive et choix précoce** (école secondaire publique vs privée), où décision école secondaire fige trajectoire ultérieure
- **Entre idéal de polyvalence** (école secondaire commune pour tous) **et réalité de tri progressif** via options, niveaux de cours, école privée
- **Entre confiance envers conseillers en orientation** (présence et prestige élevés) **et recours informels** (asymétrie : familles aisées naviguent mieux que familles populaires)

Le système québécois demeure un « **tri reconfiguré** » : moins visible et moins formalisé qu'avant la Révolution tranquille, mais persistant implicitement par le jeu des choix familiaux (école privée vs publique), du capital culturel parental, et des inégalités régionales.

C'est une orientation **plus tardive et transparent** que la France, mais **tout aussi inégale** en résultats. Le paradoxe québécois est que l'interposition du cégep, censée offrir flexibilité et égalité des chances, renforce en pratique les inégalités : élèves de milieux aisés maximisent cégep général → université ; élèves de milieux populaires davantage orientés vers FP → emploi direct, ou cégep technique limité.

Références complémentaires

- Admission Collégiale. *Portal d'admission aux cégeps*. <https://www.admissioncollegiale.ca/>
- Conseil supérieur de l'éducation du Québec. (2016). *Remettre le cap sur l'équité : rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2014-2016*. Québec : CSE.
- Ministère de l'Éducation du Québec. (2024). *Système éducatif québécois*. <https://www.education.gouv.qc.ca/>
- Ordre des psychoéducateurs et psychologues du Québec (OPPQ). *Standards de pratique pour les conseillers en orientation*. <https://www.oppq.qc.ca/>
- Tonndreau, J., & Robert, M. (2011). *L'école québécoise : débats, enjeux et pratiques sociales*. Anjou : CEC.
- Conseil supérieur de l'éducation. (2021). *La fréquentation scolaire et la persévérance : enjeux d'équité et de réussite*. Rapport annuel sur l'état de l'éducation.
- Centrale des syndicats du Québec (CSQ). (2023). *Mémoire sur le financement des établissements d'enseignement privé au Québec*. Québec : CSQ.
- Fédération autonome de l'enseignement (FAE). *Position sur l'équité en éducation et accès au cégep*. <https://www.fae.qc.ca/>